

Commune de



Autorisation parentale

Madame ou Monsieur

En qualité de responsable légal, reconnaît avoir pris connaissance des points suivants ainsi que de la charte d'engagement auquel mon enfant s'engage.

La commune de GRANDPARIGNY ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération dispositif « chantier argent de poche ».

En aucun cas l'indemnité versée pour la participation à l'activité « Chantier Argent de Poche » ne pourra être considérée comme un équivalent de salaire.

Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans le dispositif. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

La commune de GRANDPARIGNY s'engage à souscrire auprès d'une compagnie d'assurance, un contrat « Responsabilité Civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement du chantier. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

AUTORISE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

A participer à l'opération « Chantier Argent de Poche »

Fait à , Le

Signature (Précédée de « Lu et Approuvé »)

Attestation à faire remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal. En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra être pris en compte.